Délibération papier

PREFECTURE DU PUY-DE-DÔME

*A établir en **double exemplaire***

Arrondissement : **CLERMONT-FERRAND**

Bordereau de dépôt de documents budgétaires valant accusé de réception

Nom de la collectivité : **Commune de CLERMONT-FERRAND** **Date d'envoi :** 29 Juin 2017

Les documents doivent être transmis en 1 seul exemplaire.

Nature des documents :	**Principal** (00)	Eau (01)	Assainissement (02)	Espace Georges Conchon (06)	Centre d'Expos et de Congrès (Ville) (07)	Coopérative de Mai (08)	Parking Fontgièvre Besset (10)	Centre d'Expos et de Congrès (11)	Autres activités assujettis à TVA (13)
compte administratif intégrant les signatures doit obligatoirement être accompagné des documents * ci-dessous :	X	X	X	X	X	X	X	X	X
* délibération d'approbation du compte administratif	X	X	X	X	X	X	X	X	X
* compte de gestion (uniquement pages 22,23 et signatures)	X	X	X	X	X	X	X	X	X
*délibération d'approbation du compte de gestion	X	X	X	X	X	X	X	X	X
* note de présentation du compte administratif (communes et EPCI ayant au moins une communes de 3500 hab et plus)									
état des **restes à réaliser**	X	X	X	X	X	X		X	X
délibération d'**affectation des résultats**	X	X	X	X	X	X	X	X	X
budget primitif intégrant les signatures (1)									
délibération d'approbation du budget primitif									
note de présentation du budget primitif (obligatoire pour les communes et EPCI ayant au moins une commune de 3500 hab et plus)									
budget supplémentaire intégrant les signatures	X	X	X	X	X	X		X	X
délibération d'approbation du budget supplémentaire	X	X	X	X	X	X		X	X
décision modificative n°1 intégrant les signatures									
délibération d'approbation de la décision modificative									

(1) Si le budget principal est voté avec reprise des résultats et avant le compte administratif, il doit obligatoirement être accompagné :
- d'une fiche de calcul des résultats prévisionnels certifiée du comptable
- du compte de gestion ou de la balance des comptes arrêtée au 31/12 de l'année passée
- de l'état des restes à réaliser arrêté au 31/12 de l'année passée

cachet de la collectivité et signature du maire ou du président

CLERMONT-FERRAND

cachet et date de réception de la préfecture / sous-préfecture

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE
29 JUIN 2017
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

pour tout renseignement, s'adresser à :
personne à contacter : SAUVADET Florence
tel et mail : 04 73 42 69 88 - fsauvadet@ville-clermont-ferrand.fr

VILLE DE CLERMONT FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **23 juin 2017 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt trois juin deux mille dix sept**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 16 juin 2017, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Christine DULAC-ROUGERIE à Monique BONNET, Louis COUSTÈS à Jean-Luc BLANC, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Pierre MIQUEL à Sylviane TARDIEU, Christian PORTEFAIX à Philippe BOHELAY**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Après l'appel, une minute de silence est faite en mémoire de Monsieur Daniel WACKENIER, ancien élu municipal et en hommage aux victimes des évènements dramatiques survenus au Portugal.
Monsieur le Maire sort pour l'examen, le débat et le vote du Compte Administratif (question n°2).
Madame Françoise NOUHEN, Première Adjointe, préside la séance pour la question n°2.
Madame Marianne MAXIMI arrive pendant la présentation du diaporama relatif à la question 2.
Madame Nadia GUERMIT-MAFFRE arrive avant le vote de la question 7 (fin du pouvoir donné à Monsieur Jean-Pierre LAVIGNE).
Monsieur Alain LAFFONT quitte la séance avant le vote de la question 7 et donne pouvoir à Madame Marianne MAXIMI.
Monsieur Dominique ADENOT quitte la séance pendant le débat de la question 10 et donne pouvoir à Monsieur Pascal GUITTARD.
Monsieur Alparslan COSKUN quitte la séance avant le vote de la question 11 et donne pouvoir à Monsieur Guillaume VIMONT.
Madame Marion CANALES quitte la séance avant le vote de la question 12 et donne pouvoir à Monsieur Gérard BOHNER.
Madame Magali GALLAIS quitte la séance avant le vote de la question 12 et donne pouvoir à Monsieur Jean-Christophe CERVANTES.
Madame Françoise NOUHEN sort pour l'examen et le vote de la question 14 en tant que Présidente de Logidôme.
Monsieur le Maire suspend la séance à 00h00 pendant le débat de la question 14. M. le Maire reprend la séance à 00h05 après avoir vérifié que le quorum est atteint.

Rapport N° 4

AFFECTATION DES RESULTATS 2016 DES BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Madame Françoise NOUHEN

L'examen du compte administratif 2016 des budgets annexes Eau (BA01) et Assainissement (BA02) a permis d'arrêter les comptes de l'exercice et de déterminer :

- le résultat de la section de fonctionnement,
- le solde d'exécution de la section d'investissement,
- les restes à réaliser en recettes et en dépenses à reporter au budget supplémentaire de l'exercice suivant.

L'affectation du résultat de fonctionnement en section d'investissement, en totalité ou en partie, correspond à la réalisation effective de l'autofinancement qui avait été prévu dans les documents budgétaires de l'année 2016 (budget primitif, budget supplémentaire et décision modificative n° 2). La réglementation budgétaire et comptable applicable aux collectivités territoriales prévoit en effet, lors de l'établissement du budget, un dispositif d'autofinancement pour financer une partie, plus ou moins importante, des dépenses de la section d'investissement. Cet autofinancement se compose :

- d'une part, des dotations aux amortissements et autres opérations d'ordre,
- d'autre part, d'un complément appelé « virement à la section d'investissement ».

Cependant, si les crédits votés pour les dotations aux amortissements et les autres opérations d'ordre sont suivis d'une exécution comptable, le virement de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement ne fait l'objet d'aucune exécution.

C'est ainsi que la section d'investissement fait apparaître, dans la majorité des cas, au niveau du compte administratif, un besoin de financement qui doit normalement être couvert par l'excédent dégagé en section de fonctionnement au terme de l'exercice.

Les résultats du compte administratif 2016 des budgets annexes Eau et Assainissement sont repris dans le tableau n° 1.

TABLEAU N° 1 – DETAIL DU RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE ET AFFECTATION

	BUDGET ANNEXE EAU (01)	BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (02)
RESULTAT BRUT		
SECTION D'INVESTISSEMENT (a)	-3 437 201,21	-4 045 040,54
SECTION DE FONCTIONNEMENT (b)	3 033 421,24	729 768,22
RESULTAT BRUT GLOBAL (c = a+b)	**-403 779,97**	**-3 315 272,32**
RESTES A REALISER		
DEPENSES (d)	946 982,48	0,00
RECETTES (e)	764 000,00	2 856 000,00
BESOIN DE FINANCEMENT (f=d-e)	**-182 982,48**	**0,00**
ou		
EXCEDENT DE FINANCEMENT (g=e-d)	**0,00**	**2 856 000,00**
RESULTAT NET		
SECTION D'INVESTISSEMENT (h = a+f ou a+g)	-3 620 183,69	-1 189 040,54
SECTION DE FONCTIONNEMENT (i = b)	3 033 421,24	729 768,22
TOTAL (j = h+i)	**-586 762,45**	**- 459 272,32**
CORRECTION DU RESULTAT D'INVESTISSEMENT (k)		
CORRECTION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (l)		
RESULTAT NET APRES CORRECTION		
SECTION D'INVESTISSEMENT (m = h+k)	-3 620 183,69	-1 189 040,54
SECTION DE FONCTIONNEMENT (n = i+l)	3 033 421,24	729 768,22
TOTAL (o = m+n)	**-586 762,45**	**- 459 272,32**
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER (p = n positif)	3 033 421,24	729 768,22
REPRISE DU RESULTAT D'INVESTISSEMENT (q = a négatif + k) - Compte D001	3 437 201,21	4 045 040,54
COUVERTURE DU DEFICIT D'INVESTISSEMENT (r = q+f) ou (r = q-g) ou (r = n) - Compte R1068	**3 033 421,24**	**729 768,22**
DEFICIT D'INVESTISSEMENT NON COUVERT (s = m négatif +r)	403 779.97	3 315 272,32
REPRISE DE L'EXCEDENT D'INVESTISSEMENT (t = a positif) - Compte R001	0,00	0,00
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT RESTANT POUR FINANCER DES OPERATIONS NOUVELLES (u = n-r) - Compte R002	**0,00**	**0,00**
REPRISE DU DEFICIT DE FONCTIONNEMENT (v = b négatif) - Compte D002	0,00	0,00

413

Du fait du transfert au 1er janvier 2017 de la compétence Eau et Assainissement à la Communauté Urbaine Clermont Auvergne Métropole, les résultats de l'année 2016 vont être transférés sur le budget principal de la ville, puis sur les budgets annexes de la Communauté Urbaine. L'affectation des résultats 2016 se traduit donc par des écritures spécifiques du fait de ces transferts.

Il vous est proposé de, en accord avec votre commission :

- couvrir le besoin de financement de la section d'investissement pour le montant figurant à la ligne (r) du tableau ci-dessus par une inscription en réserves au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) pour chacun des budgets concernés ;

- reprendre au compte 001, en dépenses, le déficit d'investissement figurant à la ligne (q) ;

- reporter au compte 002, en recettes, le montant résiduel de l'excédent de fonctionnement figurant à la ligne (u) après couverture éventuelle du besoin en financement de la section d'investissement, pour financer les opérations nouvelles du budget supplémentaire 2017 ;

- reprendre au compte 002, en dépenses, le déficit de fonctionnement figurant à la ligne (v) à couvrir par des recettes nouvelles du budget supplémentaire 2017.

- d'inscrire au compte 1068, en recettes, le déficit d'investissement non couvert figurant à la ligne (s) à couvrir par une recette nouvelle provenant du budget principal de la ville. Cette dépense pour le budget principal sera financée par les budgets annexes eau et assainissement de la Communauté Urbaine Clermont Auvergne Métropole.

DELIBERATION

Les propositions mises aux voix sont adoptées à la majorité et converties en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 29 JUIN 2017
Pour Le Maire, et par délégation,
La Première Adjointe,

Françoise NOUHEN